

**COMMUNE**  
**DE CALLAC**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 19 juin 2019**

Département des Côtes d'Armor

<b>Convocation du :</b>	13 juin 2019
<b>Date d'affichage :</b>	13 juin 2019
<b>Nbre de conseillers en exercice :</b>	19
<b>Présents :</b>	15
<b>Votants :</b>	16

**COMPTE-RENDU DES**  
**DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Lise BOUILLOT, Maire.

**Etaient présents :**

Lise BOUILLOT, Jean-Paul LE LOUËT, Catherine ROLLAND, Christophe HUITOREL, Martine TISON, Jean-Pierre TREMEL, Maurice VANBATTEN, Alain PREVEL, Claudine PERROT, Cinthia CAMILO-AUFFRET, Lucie LE BOURRE, Delphine LE LOUEDEC, Laure LUCAS, Gaëtan GUILLERM, Denis LAGRUE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Marcel DAVID, Carole LE JEUNE, Corinne LE COZ, Yannick LE FELT.

**Procurations :** M. Yannick LE FELT à M. Denis LAGRUE.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance M. Alain PREVEL.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

*Mme le Maire souhaite inscrire une demande de subvention en divers en fin de Conseil.*

*Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019*

*M. Denis LAGRUE souhaite revenir sur le huis-clos et précise que cela n'a jamais été fait par Mme Carole LE JEUNE en six ans.*

*Mme le Maire lui répond que c'était nécessaire car nous parlions du personnel et que le Conseil fait ce qu'il veut d'un « usage ».*

*IX – Demande de subvention : société de courses de Guingamp*

*La société des courses de Guingamp demande une subvention pour un prix « Naous – Ville de Callac » d'un montant de 1 500 €.*

*Paimpol a son prix, Guingamp aussi.*

*Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande.*

Après avoir approuvé, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019, le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

**I - Demande d'attribution de fonds de concours auprès de « Guingamp Paimpol Agglomération » - barrage de la Verte Vallée – remplacement de la vanne de fond.**

Dans le cadre de son aménagement touristique, la Commune de Callac a, il y a plus de quarante ans, aménagé un plan d'eau sur son territoire, dans un espace boisé naturel.

L'étang de la Verte Vallée qui abrite la loutre d'Europe a été inscrit, depuis, à l'intérieur du site Natura 2000 « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères ».

Il est un lieu très fréquenté par la population locale et présente un attrait touristique important avec le camping municipal situé à proximité et l'aménagement récent de l'espace Kan an Dour qui dispose d'aires de jeux et d'une aire aménagée pour les camping-cars dans un espace paysager restauré.

Ce plan d'eau, autorisé par arrêté préfectoral le 23 août 1976 a été réalisé au moyen d'une digue construite sur le ruisseau « le Guervilly », affluent de l'Hyères.

Le barrage a été classé en catégorie C par arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2009.

Conformément aux prescriptions émises par la DREAL, la Commune doit le mettre en conformité avec la réglementation actuelle en effectuant des travaux de sécurisation.

La vanne de fond, qui est l'organe hydraulique majeur du barrage, doit être remplacée afin de permettre la vidange du plan d'eau en cas de nécessité.

Le bureau d'études SAFEGE a donc élaboré un projet qui prévoit le remplacement complet de la vanne de fond avec création d'un moine permettant les interventions futures sans vidange de l'étendue d'eau et à moindre coût.

Le coût de cette opération est estimé à 259 210,50 € HT dont :

- Maîtrise d'œuvre : 28 660,00 € HT
- Étude hydrogéotechnique : 4 750,00 € HT
- Travaux : 225 800,50 € HT

La Commune ne pouvant supporter seule cette lourde charge, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès de « Guingamp Paimpol Agglomération » un fonds de concours pour le financement de ces travaux.

**II - Aménagement des espaces publics du lotissement de Kerret Huellan – maîtrise d'œuvre : Agence Tiriad.**

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du lotissement de Kerret Huellan, il convient de faire appel à un maître d'œuvre,

Vu la proposition de marché de maîtrise d'œuvre présentée dans les conditions suivantes par l'Agence Tiriad sise 1, Quinquis Simon à Carnoët représentée par M. Erwan de Bonduwe architecte DPLG paysagiste, et gérant de ladite société :

Nature des prestations

- Avant-projet sommaire – esquisse avec présentation de plusieurs scénarii (avec association de la population à l'élaboration du projet).
- Avant-projet détaillé du scénario choisi et chiffrage.
- Projet et dossier de consultation des entreprises.
- Assistance à la passation des contrats de travaux.
- Etudes d'exécution.
- Direction d'exécution des travaux.
- Assistance aux opérations de réception des travaux.
- Concertation (présentation du projet aux habitants)

Coût des prestations

6 900 € HT soit 8 280 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces publics du lotissement de Kerret Huellan à l'Agence Tiriad de Carnoët représentée par M. Erwan de Bonduwe, pour un montant de 6 900 € HT soit 8 280 € TTC.
- 2) d'autoriser Mme le Maire à signer le devis tenant lieu de contrat, à intervenir entre l'Agence Tiriad et la Commune.

### **III – Contrat de maintenance des défibrillateurs : mise à jour : Société MPC.**

Considérant que la Commune a mis en place, il y a plusieurs années des défibrillateurs à l'extérieur de la salle des fêtes et de la salle de Kerbuannec.

Considérant que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2018, la Commune a conclu un contrat avec la société MPC de Nantes afin d'assurer la maintenance de ces équipements,

Considérant que la Commune a fait l'acquisition en 2018 d'un nouveau défibrillateur pour l'espace Kan an Dour et qu'il convient désormais d'assurer sa maintenance,

Vu la proposition de contrat établie pour les trois défibrillateurs en service, dans les conditions suivantes par la société MPC :

Durée : 4 ans

Prestations : vérification annuelle, réglage et remplacement des pièces défectueuses

Redevance annuelle : 210 € HT par défibrillateur soit 630 € HT (montant indexé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la société MPC de Nantes dans les conditions ci-dessus présentées.

### **IV – Proposition de participation à la 12<sup>ème</sup> édition du « Festival Autour d'Elle ».**

Depuis 2009, la Ville de Ploumagoar organise un évènement culturel autour de la journée mondiale de la femme qui a lieu le 8 mars. Année après année, cette manifestation a pris de l'ampleur pour devenir le « Festival Autour d'Elle » qui s'est déroulé en 2019 sur les communes de Grâce, Guingamp, Louargat, Pabu, Plouisy, Plourivo, Pontrieux et Ploumagoar.

En 2020, le festival se déroulera du 28 février au 15 mars.

La Commune de Ploumagoar propose à la Commune de Callac de devenir partenaire de cette manifestation.

Il est précisé que pour participer au « Festival Autour d'Elle », les Communes doivent prévoir un budget hors action culturelle de 1 000 € (« pot commun » maxi) pour les dépenses de communication, de location de matériel, de SACEM, de personnel ou pour les dépenses relatives aux animations culturelles communes.

Elles doivent également proposer une action culturelle sur leur territoire (spectacle, exposition, lecture, concert d'artistes professionnels autour du thème de la femme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de partenariat présentée par la Commune de Ploumagoar dans le cadre du « Festival Autour d'Elle ».

- de fixer le montant du budget que la Commune s’engage à investir dans ledit festival à 2 000 € (soit pot commun de 1 000 € + 1 000 €).
- de faire part de son choix en matière d’animations souhaitées sur son territoire et d’opter pour une exposition :
- de désigner M. Jean-Pierre Tremel, adjoint au Maire, pour représenter la Commune auprès du collectif chargé de l’organisation du festival.
- d’autoriser Mme le Maire à signer le contrat d’engagement proposé par la Ville de Ploumagoar au titre du « Festival Autour d’Elle ».

#### **V – Bâtiment multifonctions – rue Louis Morel : reclassement des différents ERP.**

Le bâtiment multifonctions situé rue Louis Morel, qui regroupe huit locaux à usage différents, est actuellement classé en 3<sup>ème</sup> catégorie.

Sur conseils du Service Départemental d’Incendie et de Secours, il convient de déposer un permis modificatif proposant la séparation de ce bâtiment en huit ERP distincts de 5<sup>ème</sup> catégorie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- de confier à M. Jean-Yves Danno, architecte DPLG à Guingamp, le soin d’établir la demande de permis modificatif et les demandes d’autorisations nécessaires.
- d’autoriser Mme le Maire à signer les demandes susvisées.

#### **VI – Locaux du 22 rue du Dr Quéré : aménagement d’un logement au 1<sup>er</sup> étage.**

Considérant que le bâtiment cadastré AB 471 sis 22 rue du Dr Quéré est actuellement à usage de bureaux conformément au permis de construire n°022 025 02 D 1007 délivré le 12 juillet 2002,

Considérant que, si le rez-de-chaussée est loué à la Coopérative Evolution, le 1<sup>er</sup> étage est quant à lui vacant depuis 2012,

Considérant qu’il apparaît, en conséquence, opportun d’y aménager un logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- de confier à M. Jean-Yves Danno, architecte DPLG à Guingamp, le soin d’établir le dossier de déclaration préalable nécessaire au changement de destination.
- d’autoriser Mme le Maire à déposer ladite déclaration préalable afin que la Commune puisse affecter à l’habitation les locaux situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal sis 22 rue du Dr Quéré.

#### **VII – Motion en faveur du maintien du niveau du service d’entretien au collège Gwer Halou.**

Le Conseil Départemental des Côtes-d’Armor dans l’objectif de réduire le personnel de service dans les collèges a lancé une expérimentation pour diminuer le niveau de service d’entretien dans les collèges du département, et le collège de Callac est concerné par cette expérimentation.

Considérant que les élus, élèves, parents, enseignants, personnels apprécient les conditions actuelles d’accueil au collège et ne souhaitent pas les voir se dégrader,

Considérant que lors du conseil d'administration de février un responsable du Conseil Départemental est venu présenter le projet de référentiel du niveau de service envisagé dans les collèges et que celui-ci prévoyait de diminuer la fréquence de certaines tâches (2 fois par semaine au lieu de quotidiennement par exemple),

Considérant que le Conseil d'Administration du collège a unanimement rejeté cette proposition,

Considérant que suite à la mobilisation du personnel, des parents et des élus et à la prise de position du Conseil d'Administration du collège, le Conseil Départemental a accepté de ne pas appliquer le référentiel au collège de Callac jusqu'en 2019,

Considérant que le risque demeure pour l'avenir,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande :

- 1) le maintien du niveau de services actuel au collège de Callac pour garantir de bonnes conditions pour les élèves et le personnel afin de pérenniser le bon état des locaux,
- 2) le maintien des quatre agents en poste pour assurer ce niveau de service, reconnu comme efficace pour une excellente tenue du collège,
- 3) la pérennisation de l'emploi temporaire,
- 4) la prise en compte des spécificités locales.

#### **VIII – Vœux en faveur de l'ouverture d'une filière bilingue au collège Gwer Halou.**

Considérant que le collège Gwer Halou de Callac postule pour obtenir une filière langue bretonne de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>,

Considérant que cette demande s'inscrit dans la continuité de la filière langue bretonne du RPI Callac – Bulat Pestivien,

Considérant que l'intérêt pour notre langue régionale est certain et que c'est un moyen pour la conforter,

Considérant que deux professeurs, tous les deux d'Histoire et de Géographie, ont aussi le CAPES Langue bretonne et qu'ils sont tout à fait qualifiés pour enseigner le breton,

Considérant que l'ouverture de cette filière sera aussi un moyen d'attirer et de garder à Callac des élèves qui se dirigent vers Plésidy et l'enseignement Diwan,

Considérant que le Conseil d'Administration du collège a pris, lors de sa dernière séance, un vœu, à l'unanimité, pour soutenir cette demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soutient pleinement la demande d'ouverture d'une filière bilingue « breton » au collège Gwer Halou.

#### **IX – Demande de subvention : société de courses de Guingamp.**

La société de courses de Guingamp sollicite de la part de la Commune de Callac l'attribution d'un « Prix Naous – Ville de Callac » de 1 500 € pour sa prochaine manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.